

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE  
HANDBALL OLYMPIQUE**

# **GUIDE DE L'ATHLÈTE**

**PROGRAMME DES ÉQUIPES NATIONALES  
SENIORS, JUNIORS ET JUVÉNILES,  
MASCULINES ET FÉMININES**

**2010**

## **TABLE DES MATIÈRES**

Table des Matières	2
Message	3
Vision, Mission, Valeurs, Philosophie, Plan stratégique	4
Membres du Comité exécutif	6
Personnel – Bureau national	6
Entraîneurs nationaux	7
Fédérations provinciales de Handball olympique	8
Classification des Drogues	9
Critères de Sélection	10
Tests de Sélection	11
Contrat de l’Athlète	12
Procédure d’Appel	18
Questionnaire médical	20
Fiche individuelle de l’Athlète	22
Code de Conduite de l’Athlète	23
Catégories d’Age	25
Pour de plus amples renseignements	26

## **Message**

Au nom de la Fédération canadienne de Handball olympique, je suis très heureux de féliciter tous les membres des équipes nationales de handball.

Pour certains et certaines, il s'agit de leur première sélection nationale tandis que d'autres sont des athlètes chevronnés. Les athlètes sélectionnés ont investi des années à s'entraîner afin de faire partie de l'élite canadienne et voilà une expérience qu'ils et elles chériront toute leur vie durant.

Le Guide de l'Athlète 2010 est un précieux outil pour tout athlète ou entraîneur avisé. Que vous soyez une recrue ou un membre aguerrri au sein des équipes nationales, ce manuel contient un éventail d'informations dont vous devez profiter.

Vous vous êtes entraînés avec beaucoup d'acharnement afin de faire partie de l'équipe nationale de handball. Grâce à votre énergie et à votre détermination incommensurables, vous avez atteint les plus hauts sommets du handball canadien.

La Fédération canadienne de Handball olympique s'est engagée à appuyer ses athlètes dans la poursuite de l'excellence; soyez assurés que nous ferons tout en notre pouvoir afin que vous puissiez atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés.

Profitez de cette expérience inoubliable et soyez fiers de représenter votre club, votre communauté, votre province, votre organisation et votre pays; n'oubliez jamais que vous êtes un modèle pour toute la jeunesse canadienne et que cela est une lourde responsabilité.

**François LeBeau**  
**Directeur des opérations**  
**Fédération canadienne de Handball olympique**

## **Vision, Mission, Valeurs, Philosophie, Plan Stratégique**

Conformément au cadre législatif régissant le sport au Canada, la Fédération canadienne de Handball olympique estime que son mandat consiste avant tout à offrir aux Canadiens et Canadiennes la chance de pratiquer un grand sport. Le fondement de la FCHO en matière de promotion de handball repose sur le principe selon lequel la participation à un sport doit bénéficier aux personnes qui le pratiquent et le système sportif canadien doit être axé sur l'athlète.

Les politiques, programmes et autres services de l'organisme et, au bout du compte, la façon dont il assume son mandat, sont donc intimement liés aux intérêts de l'athlète. En conséquence, la FCHO s'efforcera d'offrir des programmes et des services qui répondent aux normes d'éthique les plus élevées. Le présent plan stratégique est un énoncé de l'engagement de la FCHO face aux besoins futurs des Canadiens et Canadiennes. Il décrit les moyens que la FCHO entend prendre pour améliorer son rang et fait état de sa détermination continue à renforcer sa position grâce à l'établissement de meilleurs programmes de communication et de perfectionnement des athlètes.

Nous n'ignorons pas pour autant que la FCHO ne peut à elle seule apporter toutes les connaissances et ressources pour bien nous préparer à faire face aux enjeux mondiaux. La FCHO doit établir des partenariats et collaborations avec d'autres organismes afin de renforcer la place qu'elle occupe sur la scène du handball. Le plan énonce brièvement certains des problèmes auxquels fait face la FCHO ainsi que ses valeurs et ses nouveaux rôles. Il indique en outre la façon dont elle doit aujourd'hui se préparer pour faire face aux enjeux de demain. La FCHO a défini des stratégies clés qu'elle a l'intention d'employer en réponse aux impératifs de la prochaine décennie.

Ces stratégies s'appuient sur une série d'objectifs et de mesures destinées à donner à notre organisme une meilleure position sur les scènes nationale et internationale. La FCHO entend renforcer sa position et offrir de meilleurs services à ses partenaires. Ce plan explique comment la FCHO va s'y prendre pour assumer ce mandat.

### **VISION**

La vision décrit l'avenir auquel tend un organisme. La planification stratégique offre à cet organisme l'occasion de se préparer un avenir qu'autrement il lui serait peut-être impossible de se donner.

**La Fédération canadienne de Handball olympique organisme dynamique et orienté vers le changement, respecte les traditions du passé et offre une base solide pour la pratique du handball, à tous les niveaux, au Canada.**

### **MISSION**

L'énoncé de mission décrit les activités de l'organisme et sa raison d'être.

**La Fédération canadienne de Handball olympique a été créée pour promouvoir le handball grâce à l'élaboration et à la mise en place de programmes de participation et de compétition, partout au Canada, destinés à tous les Canadiens et Canadiennes.**

### **VALEURS**

Les valeurs, les croyances et les principes directeurs DÉCRIVENT CE EN QUOI UN ORGANISME CROIT.

**Partie intégrante du système sportif canadien, le handball olympique contribue à la qualité de vie au Canada. Pour les athlètes canadiens qui aimeraient participer à un sport olympique dynamique, le handball constitue un choix de premier plan.**

### Le handball s'adresse à tous les Canadiens et Canadiennes

Le handball peut être pratiqué par tous les Canadiens, peu importe leur âge, leur sexe, leurs principes, leur situation socio-économique, leur habilité ou la région d'où ils viennent. Tous les Canadiens doivent avoir la chance de pratiquer le handball.

### Le handball attache beaucoup d'importance aux bénévoles

Les bénévoles forment sans contredit l'élément essentiel des ressources humaines affectées au handball. Leur contribution est importante, précieuse et avant tout essentielle.

### Leadership international

Le handball fait non seulement partie intégrante de la scène sportive canadienne mais il joue également un rôle important à l'échelle internationale. En effet, il jouit d'un statut international très manifeste en tant que discipline officielle aux Jeux Olympiques et des Jeux panaméricains. Les valeurs et les croyances adoptées par le sport canadien en général, et tout spécialement par la Fédération canadienne de handball olympique, donnent un grand effet d'impulsion à la communauté internationale de handball.

La Fédération canadienne de Handball olympique doit promouvoir ses valeurs et ses croyances fondamentales auprès de la communauté internationale par sa participation aux travaux de la Fédération panaméricaine de Handball (PATHF), de la Fédération Internationale de Handball (IHF) et de la Commonwealth Handball Fédération (CHF).

## **PHILOSOPHIE**

Par principe philosophique ou "credo" on entend l'énoncé des croyances et des principes fondamentaux de l'organisme, lesquels comprennent les valeurs, les comportements et les priorités stratégiques.

**La Fédération canadienne de Handball olympique offre un environnement dans lequel nos athlètes ont l'occasion de réaliser leur plein potentiel en faisant preuve d'excellence sur les plans individuel ou collectif.**

**Il ne doit y avoir aucun préjudice dans les rapports que nous entretenons entre nous, que nous soyons joueurs, entraîneurs, officiels, bénévoles ou membres du personnel. Nous devons en outre traiter les autres comme nous aimerions qu'ils nous traitent.**

## **PRIORITÉS STRATÉGIQUES – EXCELLENCE ACCRUE**

**Que d'ici 2011, Les équipes canadiennes seniors masculines et féminines terminent au premier rang au niveau panaméricain. (Jeux Panaméricains de 2011).**

**Que d'ici 2012, nos équipes nationales juniors masculines et féminines soient classées parmi les douze meilleures équipes au niveau mondial (Championnats mondiaux de 2012).**

## Membres du comité exécutif

### **Président**

#### **Ward Hrabi**

102 Freemont Bay  
Winnipeg, Manitoba, R2Y 1H3  
Tél-m : (204) 832-9680  
Tél-b : (204) 668-9442  
Fax : (204) 667-4450  
Courriel : [hrabi@mts.net](mailto:hrabi@mts.net)

### **V.P. Arbitres et finances**

#### **Teddy Juliussen**

1712, 61 Street NE  
Calgary, Alberta,  
Tél-m : (403) 280-1914  
Tél-b : (403) 590-2390  
Cell : (403) 560-2190  
Fax : (403) 590-2390  
Courriel : [dan-can@shaw.ca](mailto:dan-can@shaw.ca)

### **V.P. Entraîneurs**

#### **Mohamed Benkreira**

6356, Pie IX  
Montréal, Québec, H1X 3N5  
Tél-m : (514) 389-3037  
Cell : (514) 773-5570  
Courriel : [benhand2002@yahoo.fr](mailto:benhand2002@yahoo.fr)

### **Trésorier**

#### **Brian Hayes**

Box K5, Grp 551, RR5  
Winnipeg, Manitoba, R2C 2Z2  
Tél-m : (204) 475-3538  
Cell : (204) 791-9571  
Courriel : [bhayes@mts.net](mailto:bhayes@mts.net)

### **Représentant des équipes nationales**

#### **Roger Naoum**

Tél-m : (450) 624-0290  
Tél-b : (450) 662-5734  
Courriel : [roger.naoum@handballcanada.ca](mailto:roger.naoum@handballcanada.ca)

## Personnel – Bureau national

### **Directeur des opérations**

#### **François LeBeau**

453, Jacob-Nicol  
Sherbrooke, Québec, J1J 4E5  
Tél-b : (819) 563-7937  
Fax : (819) 563-5352  
Courriel : [f.lebeau@videotron.ca](mailto:f.lebeau@videotron.ca)

### **Webmestre**

#### **Danny Leblanc**

2295, Ch. du Moulin  
St-Denis de Brompton, Québec, J0B 2P0  
Cell : (819) 345-4390  
Courriel : [webmaster@handballcanada.ca](mailto:webmaster@handballcanada.ca)

## Conseil d'administration

### **Alberta Team Handball Federation**

#### **Rick Ryll**

229-21316 Twp. Rd. 534

Ardrossan, Alberta

T8G 2B2

Tél-m : (780) 992-1703

Cell: (780) 232-1532

Courriel : [newave\\_ca@yahoo.com](mailto:newave_ca@yahoo.com)

### **New Brunswick Team Handball Federation**

#### **Adair Losier**

88 Crestwood dr

Moncton, New-Brunswick

E1C 9E4

Tél-m : (506) 855-2118

Fax : (506) 855-2118

Courriel : [arlosier@nb.sympatico.ca](mailto:arlosier@nb.sympatico.ca)

### **British-Columbia Team Handball Federation**

#### **Deborah Magdee**

5849 Fleming Street

Vancouver, British Columbia

V5P 3G4

Tél-m : (604) 871-0824

Courriel : [info@vancouverhandball.ca](mailto:info@vancouverhandball.ca)

### **Newfoundland and Labrador Handball Federation**

#### **Ralph Wheeler, School of Human Kinetics**

Memorial University

St-John, Newfoundland

A1C 5S7

Tél-m : (709) 753-6504

Tél-b : (709) 737-8684

Courriel : [rwheeler@mun.ca](mailto:rwheeler@mun.ca)

### **Team Handball Ontario**

#### **Nick Cuddemi**

570 Royalpark Way

Woodbridge, Ontario

L4H 1K2

Tél-m : (905) 265-9612

Courriel : [ncudd@netscape.net](mailto:ncudd@netscape.net)

### **Fédération Québécoise de Handball Olympique**

#### **Gilles Lochet**

4545 Pierre de Coubertin

C.P. 1000, Succ. M.

Montréal, Québec

H1V 3R2

Tél-b : (514) 252-3067

Fax : (514) 251-8882

Courriel : [gloch@handball.qc.ca](mailto:gloch@handball.qc.ca)

### **Manitoba Team Handball Federation**

#### **Chad Klassen**

431 Baning Street

Winnipeg, Manitoba

R3G 2E7

Tél-m : (204) 955-1355

Tél-b : (204) 940-3535

Courriel m : [chad.klassen@shaw.ca](mailto:chad.klassen@shaw.ca)

Courriel b : [chad.klassen@ecarecenters.com](mailto:chad.klassen@ecarecenters.com)

### **Saskatchewan Team Handball Federation**

#### **James Newman**

4439 Meadowsweet Lane

Regina, Saskatchewan

S4X 0B9

Cell : (306) 529-4970

Courriel : [newmanj09@hotmail.com](mailto:newmanj09@hotmail.com)

## Fédérations Provinciales de Handball

### **Alberta Team Handball Federation**

**Mike Nahmiash**

11759 Groat Road

Edmonton, Alberta

T5M 3K6

Tél-m : (780) 415-2666

Fax : (780) 422-2663

Courriel : [handballalberta@gmail.com](mailto:handballalberta@gmail.com)

### **New Brunswick Team Handball Federation**

**Adair Losier**

88 Crestwood dr

Moncton, New-Brunswick

E1C 9E4

Tél-m : (506) 855-2118

Fax : (506) 855-2118

Courriel : [arlosier@nb.sympatico.ca](mailto:arlosier@nb.sympatico.ca)

### **British-Columbia Team Handball Federation**

**Deborah Magdee**

5849 Fleming Street

Vancouver, British Columbia

V5P 3G4

Tél-m : (604) 871-0824

Courriel : [info@vancouverhandball.ca](mailto:info@vancouverhandball.ca)

### **Newfoundland and Labrador Handball Federation**

**Ralph Wheeler**, School of Human Kinetics

Memorial University

St-John, Newfoundland

A1C 5S7

Tél-m : (709) 753-6504

Tél-b : (709) 737-8684

Courriel : [rwheeler@mun.ca](mailto:rwheeler@mun.ca)

### **Team Handball Ontario**

**Nick Cuddemi**

570 Royalpark Way,

Woodbridge, Ontario

L4H 1K2

Tél-m : (905) 265-9612

Courriel : [ncudd@netscape.net](mailto:ncudd@netscape.net)

### **Fédération Québécoise de Handball Olympique**

**Michelle Lortie**

4545 Pierre de Coubertin

C.P. 1000, Succ. M.

Montréal, Québec

H1V 3R2

Tél-m : (450) 628-1357

Tél-b : (514) 252-3067

Fax : (514) 251-8882

Courriel : [handball@handball.qc.ca](mailto:handball@handball.qc.ca)

### **Manitoba Team Handball Federation**

**Chad Klassen**

431 Baning Street

Winnipeg, Manitoba

R3G 2E7

Tél-m : (204) 955-1355

Tél-b : (204) 940-3535

Courriel m : [chad.klassen@shaw.ca](mailto:chad.klassen@shaw.ca)

Courriel b : [chad.klassen@ecarecenters.com](mailto:chad.klassen@ecarecenters.com)

### **Saskatchewan Team Handball Federation**

**Daniel Frank**

2205 Victoria Ave.

Regina, Saskatchewan

S4P 0S4

Tél-b : (306) 780-9272

Fax : (306) 780-9430

Courriel : [saskhandball@sasktel.net](mailto:saskhandball@sasktel.net)

## Entraîneurs – Équipes Nationales

**Entraîneur en chef féminin**

À venir

**Entraîneur en chef masculin**

**Stefan Rusimov**

Tél-m : (450) 664-3553

Fax : (450) 664-5786

Cell : (514) 884-1771

Courriel : [stephan\\_rusimov@yahoo.com](mailto:stephan_rusimov@yahoo.com)

**Entraîneur**

À venir

**Entraîneur**

À venir

**Entraîneur**

À venir

**Entraîneur**

À venir

## **Classification des Drogues**

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) oeuvre à l'adoption d'un comportement éthique dans tous les aspects du sport au Canada. Il a ainsi le privilège unique de contribuer à la valeur du sport et à sa place au sein de la société canadienne. Il a aussi la très grande responsabilité de s'assurer que le sport lui-même est éthique et que le respect de la personne est une valeur intrinsèque de l'expérience sportive et ce, pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) publie un livret qui contient des renseignements tirés de la Liste des substances et méthodes interdites publiée par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) assure un service de renseignements à toute personne ou organisation qui désire savoir si une substance ou pratique particulière est interdite ou soumise à des restrictions dans le sport.

**Les athlètes ont l'entière responsabilité de veiller à respecter les règlements relatifs aux compétitions, y compris toute restriction imposée par une fédération sportive de même que la Liste de substances et méthodes interdites de l'AMA – CIO. En cas de doute sur un produit ou sa composition, ne pas le consommer ni en faire usage.**

Pour obtenir de plus amples informations, s'adresser au:

**Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)  
2197 Riverside Drive, Suite 300  
Ottawa, Ontario, K1H 7X3**

Téléphone: 613-521-3340

Numéro sans frais: 1-800-672-7775

Fax: 613-521-3134

Courriel: Information générale: [info@cces.ca](mailto:info@cces.ca)  
Questions sur les substances: [infosubstances@cces.ca](mailto:infosubstances@cces.ca)

Site Web: [www.cces.ca](http://www.cces.ca)

## Critères de Sélection

Critères	100%	Résultats de l'athlète				
Test physique	30%					
Observation de l'entraîneur	60%					
Autres	10%					

### Test physique (30%)

Critères	30%	Résultats de l'athlète				
Test Léger Boucher	5%					
200 m	5%					
Push-up/set-up (most in 1min.)	5%					
Vertical jump	5%					
Best time of 5 X 30 meters	5%	1.	2.	3.	4.	5.
Height/weight	5%	Height (3%)		Weight	IMC (2 %)	

### Observation de l'entraîneur (60%)

Critères	60%	Résultats de l'athlète				
Individual skills in offense and defense	30%					
Collective skills in offense and desense	30%					

### Autres (10 %)

Critères	10%	Résultats de l'athlète				
Ethics/moral	10%					

## Contrat de l'Athlète

**ENTENTE CONCLUE LE \_\_\_\_\_ ENTRE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE HANDBALL OLYMPIQUE** (ci-après appelée la FCHO), dont le siège social est situé au 453, Jacob-Nicol, Sherbrooke, Québec, J1J 4E5 et \_\_\_\_\_ (ci-après appelé l'athlète), demeurant au \_\_\_\_\_

**ATTENDU QUE** l'athlète désire prendre part à des événements sanctionnés par la FCHO et voir ses droits et obligations clairement définis dans ce cadre;

**ATTENDU QUE** la FCHO est reconnue par la Fédération Internationale de Handball (IHF) et Sport Canada comme la seule Fédération nationale dirigeant le Handball olympique au Canada;

**ATTENDU QUE** la FCHO reconnaît la nécessité de clarifier ses relations avec l'athlète en établissant leurs droits et obligations respectifs;

**ATTENDU QUE** l'admission de l'athlète au Programme d'Aide aux Athlètes (PAA) de Sport Canada requiert une entente écrite entre le candidat et la FCHO sur les droits et les obligations de chacun;

**ATTENDU QUE** l'IHF exige que la FCHO atteste l'admissibilité de l'athlète à concourir à titre de membre en règle;

Les parties s'entendent sur les dispositions suivantes:

### **1. LES OBLIGATIONS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE HANDBALL OLYMPIQUE:**

**La Fédération canadienne de Handball olympique s'engage à:**

- a) former et administrer l'équipe nationale (équipe de joueurs/joueuses, entraîneurs et personnel de soutien) qui représente le Canada en Handball olympique sur la scène internationale;
- b) publier les critères pour la sélection de l'équipe nationale avant les compétitions d'importance (Jeux Olympiques, Jeux Panaméricains, Championnats Panaméricains et Championnats mondiaux);
- c) diriger la sélection des membres des équipes nationales conformément aux principes de justice et d'impartialité généralement admis;
- d) proposer la candidature de tous les athlètes admissibles au PAA et programmes du Comité Olympique Canadien (COC) et veiller par la suite à ce que les athlètes bénéficient de tous les avantages auxquels les programmes leur donnent droit;
- e) organiser des programmes et fournir des fonds pour la formation, le perfectionnement et l'affectation d'entraîneurs et d'officiels et, s'il y a lieu, pour l'aménagement de centres d'entraînement en handball olympique sur le territoire canadien et ce, dans les limites du budget de l'organisme;
- f) publier des critères raisonnables pour la sélection des candidats au PAA et aux programmes du COC avant le début du cycle d'admissibilité s'appliquant aux athlètes en Handball olympique;
- g) fournir l'uniforme réglementaire à l'athlète choisi pour faire partie de l'équipe nationale;
- h) envoyer régulièrement à l'athlète, par courrier électronique, le Guide de l'Athlète, les renseignements relatifs à l'entraînement et aux compétitions qui se tiennent dans le cadre du programme de l'équipe nationale;

- i) fournir une évaluation du programme d'entraînement annuel de l'athlète;
- j) établir, pour régler tout différent éventuel entre l'athlète et la FCHO, une procédure d'audience et d'appel conforme aux principes de justice et d'impartialité généralement admis, publier cette procédure de manière à atteindre tous les intéressés et renseigner toute personne qui demande des détails sur cette procédure par l'intermédiaire de l'athlète ou au nom de ce dernier.
- k) aider financièrement l'athlète à assister aux camps d'entraînements et aux compétitions et ce, dans les limites du budget de la FCHO;
- l) protéger l'admissibilité de l'athlète en assurant l'existence d'un mécanisme conforme aux règlements de l'IHF pour la création d'un fonds fidéicommissé à la disposition de l'athlète, et renseigner cette dernière sur la nature de tous les versements et retraits relatifs au dit fonds.
- m) communiquer les informations aux athlètes dans la langue de leur choix (français et anglais);
- n) aider l'athète afin d'obtenir un suivi médical et des services de qualité;
- o) assurer un représentant élu par les athlètes et plein droit de vote au sein des comités décisionnels de la FCHO.

## **2. LES OBLIGATIONS DE L'ATHLETE:**

### **L'athlète s'engage à:**

- a) lire et entériner le Code de Conduire de l'Athlète, suivre le programme d'entraînement et de compétition qui a fait l'objet d'une entente mutuelle entre l'athlète, son entraîneur personnel et l'entraîneur national. L'athlète reconnaît, ce faisant, que les décisions relatives à l'entraînement incombent aux entraîneurs. De plus, l'athlète s'engage à éviter de vivre dans un milieu non propice à la réalisation de hautes performances sportives et à ne pas participer à des activités qui pourraient l'empêcher de jouer au Handball ou nuire à son rendement;
- b) faire parvenir par courrier électronique à son entraîneur national son plan d'entraînement annuel et les modifications mensuelles apportées à ce dernier, de même que toute autre information pertinente requise par la FCHO.
- c) participer, sous réserve du paragraphe 2 (d), à tous les camps d'entraînement et aux compétitions obligatoires décrites à l'annexe A;
- d) aviser par écrit l'entraîneur national ou la FCHO de toute blessure ou autre motif légitime qui l'empêche de participer à un événement mentionné à l'annexe A et veiller, dans le cas d'une blessure, à ce qu'un certificat médical précisant la nature de cette dernière soit envoyé à l'entraîneur national ou la FCHO dans les trois semaines suivant la blessure;
- e) porter l'uniforme de l'équipe nationale ou la tenue réglementaire appropriée, en match ou en voyage comme membre de l'équipe nationale;
- f) éviter toute action ou conduite de nature à déranger ou à empêcher le déroulement d'une compétition ou la préparation d'un(e) athlète participant(e);
- g) éviter, lors des camps d'entraînement ou des compétitions de l'équipe nationale, de consommer des boissons alcooliques en quantité susceptible d'entraver son élocution et sa faculté de marcher et de conduire, ou de lui faire adopter un comportement gênant;

- h) éviter de consommer de drogues proscrites par l'IHF et Sport Canada et se soumettre, avec ou sans avertissement, lors des compétitions ou dans d'autres circonstances raisonnables, aux tests antidopage exigés par la FCHO, Sport Canada, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport ou toute autre autorité compétente;
- i) ne pas se trouver en possession d'anabolisants ou d'hormones de croissance naturelles ou synthétiques, ne fournir de telles substances à personne, directement ou indirectement, et ne pas encourager l'usage des dites substances;
- j) participer, à la demande de la FCHO, à tout programme d'éducation et de contrôle en matière de dopage mis sur pied par la FCHO, en collaboration avec Sport Canada et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
- k) accepter les exclusions reliées, notamment, au trafic, à la vente, à l'importation et à la possession de substances proscrites:
 

athlètes:	- exclusion de 3 ans à la première infraction
	- exclusion à vie à la seconde infraction
entraîneurs, officiels et bénévoles:	- exclusion à vie

En outre, la direction de la FCHO déterminera la durée des exclusions imposées dans les cas d'insubordination, de violence, d'ivresse, de conduite désordonnée et de comportement gênant;

- l) participer, à la demande de Sport Canada, à des activités promotionnelles non commerciales pour lesquelles les arrangements sont faits par l'entremise de la FCHO et qui n'exigent pas davantage de l'athlète que l'équivalent de deux journées de travail, à moins d'une entente avec l'athlète sur un dédommagement approprié;
- m) participer, à la demande de la FCHO, au Programme de surveillance de l'état de santé administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
- n) utiliser la procédure d'audience et d'appel mentionnée au paragraphe 1(j) pour loger toute réclamation, en particulier celles ayant trait à la conduite ou au rendement d'un entraîneur ou d'un employé de la FCHO;
- o) payer la cotisation annuelle de \$2000 ou \$3000, tel qu'entendu au préalable. Celle-ci devra être acquittée selon la date convenue et payable à la FCHO. Les athlètes qui désirent participer au programme de l'Équipe nationale de handball olympique devront obligatoirement être en règle avec la FCHO.
- p) remplir toutes les obligations faites par les membres de l'équipe nationale en regard des ententes établies entre l'équipe nationale et/ou la FCHO et leurs commanditaires ou fournisseurs (Annexe B).
- q) éviter de participer à des compétitions internationales interdites par les politiques du gouvernement fédéral.
- r) assumer les frais de passeport, de visa, de vaccin et avoir une assurance personnelle.

### **3. LES DÉSACCORDS:**

- a) Quand l'une des parties estime que l'autre fait défaut de remplir les obligations décrites dans la présente entente, la première doit immédiatement:
  - i) aviser, par écrit, son vis-à-vis du manquement allégué;
  - ii) indiquer dans cet avis, les mesures à prendre pour corriger la situation;
  - iii) préciser dans le même avis, un délai raisonnable pour l'application de ces mesures;
- b) Quand la partie qui a envoyé un avis conformément au paragraphe 3(i) estime que l'autre partie n'a pas corrigé la situation, elle doit loger une réclamation en recourant à la procédure d'audience et d'appel mentionnée au paragraphe 1(j).

### **4. LA DURÉE DE L'ENTENTE:**

La présente entente entre en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2010** et **expire le 31 décembre 2010**.

\_\_\_\_\_  
DATE

\_\_\_\_\_  
REPRÉSENTANT FCHO

\_\_\_\_\_  
DATE

\_\_\_\_\_  
ATHLÈTE



## **ANNEXE B**

### **PARTICIPATION DE L'ATHLÈTE AUX ENTENTES AVEC LES COMMANDITAIRES ET LES FOURNISSEURS**

En qualité de membre de l'équipe nationale de la Fédération canadienne de Handball olympique, je m'engage par la présente à :

1. Porter la tenue qui m'est fournie lors de tous les matchs disputés par l'équipe nationale, les séances de photographie officielles, les conférences de presse, les entrevues avec les médias et tous mes autres apparitions publiques.
2. Porter la tenue chaque fois que la FCHO m'en fait la demande et à tous les stages pratiques, colloques et autres auxquels j'assiste en qualité de représentant de l'équipe nationale.
3. Parler en termes positifs de l'association entre les fournisseurs et la FCHO et de tous les articles qui nous sont fournis par ces derniers.
4. Encourager l'utilisation et l'achat des articles de nos fournisseurs auprès des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles, des officiels et des enseignants engagés dans le handball olympique.
5. Accéder à toute autre demande raisonnable.

## **Procédure d'Appel**

**La Fédération canadienne de Handball olympique procédera comme suit pour la sélection des équipes nationales seniors, juniors et juvéniles masculines et féminines:**

Le dit processus de sélection est continu : détection et d'évaluation du talent, observation, camps d'identification du talent, camps d'entraînements provinciaux et nationaux, programmes de compétition.

Les dates de sélection sont variables; les dates, la durée et la location des différentes activités sont fonction du calendrier international de compétition et des ressources financières disponibles.

Les entraîneurs nationaux sélectionnent généralement seize (16) joueurs et seize (16) joueuses par catégorie à partir des critères de sélection des équipes nationales respectives.

En cas de blessure ou maladie de dernière minute, les substituts seront choisis par les entraîneurs nationaux en fonction du dernier classement. Un ou une athlète pourra être remplacé en cas de blessure ou maladie ou toute autre raison médicale, en accord avec le médecin ou physiothérapeute attitrés de la FCHO. Si des circonstances incontrôlables ne permettent pas la réalisation des ententes ci-haut mentionnées, le Comité exécutif verra à identifier les alternatives. Tous les athlètes éligibles devront être informés le plus rapidement possible.

### **RATIO ATHLETES ET PERSONNEL**

Les équipes seront généralement composées de seize (16) joueurs et de seize (16) joueuses par catégorie.

Chaque équipe sera généralement encadrée par quatre (4) personnes comme suit: un (1) entraîneur-chef, un (1) entraîneur national, un (1) chef de mission et un (1) physiothérapeute.

Le Comité exécutif de la Fédération canadienne de Handball olympique procédera à la sélection de tous les membres du personnel des équipes nationales.

La sélection des athlètes pour chaque rencontre est à la discrétion des entraîneurs-chefs des équipes nationales.

## **COMMUNICATION AUX ATHLÈTES ET AUX FÉDÉRATIONS PROVINCIALES DE HANDBALL OLYMPIQUE**

Les critères de sélection seront envoyés à tous les athlètes déjà identifiés dans les programmes nationaux. Les critères de sélection seront également envoyés aux Fédérations provinciales de Handball olympique puis publiés dans le Guide de l'Athlète et sur le site Internet de la FCHO ([www.handballcanada.ca](http://www.handballcanada.ca)).

## **ARBITRAGE EN CAS D'APPEL - PROCÉDURES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE HANDBALL OLYMPIQUE**

Si un ou une athlète n'est pas satisfait du processus de sélection mis en place, il ou elle peut en appeler de la décision.

Les lettres d'appel devront être envoyées directement au Président de la Fédération canadienne de Handball olympique. Le Président de la Fédération canadienne de Handball olympique réunira un Comité d'Appel dans un délai inférieur à quatre-vingt-seize (96) heures afin de régler le litige.

Le Comité d'Appel sera composé comme suit:

- Le Président de la Fédération canadienne de Handball olympique;
- Le Vice-Président des Équipes nationales;
- Un membre du Conseil d'administration choisi par le Président de la FCHO.

Le Président de la Fédération canadienne de Handball olympique a l'autorité d'appointer un substitut en cas de conflit d'intérêt. Un vote majoritaire sera nécessaire pour régler le litige.

## Questionnaire médical

**Remplissez soigneusement ce questionnaire et remettez-le au thérapeute de l'équipe.**

Nom: \_\_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Prenez-vous des médicaments?

1- Régulièrement Oui Non Lesquels?

Suppléments \_\_\_\_\_

Homéopathie \_\_\_\_\_

Autres \_\_\_\_\_

2- Occasionnellement Oui Non Lesquels?

Anti-inflammatoires \_\_\_\_\_

Antihistaminiques \_\_\_\_\_

Contre l'asthme \_\_\_\_\_

Autres \_\_\_\_\_

Souffrez-vous d'une maladie (asthme, diabète, cancer, hypertension, épilepsie, etc.)

Oui Non

Précisez \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Avez-vous déjà subi une commotion cérébrale? Oui Non

Si oui, quand? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Avez-vous des allergies? Oui Non

Précisez \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Souffrez-vous d'une blessure présentement? Oui Non

Précisez \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Recevez-vous des traitements? Oui Non

De qui? \_\_\_\_\_

Lesquels? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Portez-vous l'un des appareils suivants?

Verres de contact

Souples

Rigides

Orthèses plantaires

Orthèse genou

Orthèse coude

Prothèse dentaire

Avez-vous reçu vos vaccins?

Polio

Hépatite A

Hépatite B

Tétanos

Diphtérie

Rougeole

Typhoïde

Personne à contacter en cas d'urgence:

Nom: \_\_\_\_\_ Lien: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

## Fiche individuelle de l'athlète

Date: \_\_\_\_\_ Numéro de passeport: \_\_\_\_\_ Date  
d'expiration: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date of naissance: \_\_\_\_\_

Place de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse permanente : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (maison) : \_\_\_\_\_ (travail): \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Taille: \_\_\_\_\_ Poids: \_\_\_\_\_

Occupation (si étudiant, préciser le niveau: université, collège... et la concentration):  
\_\_\_\_\_

Employeur: \_\_\_\_\_

Entraîneur/club: \_\_\_\_\_

Nom du Club: \_\_\_\_\_

Nombre d'années en handball: \_\_\_\_\_

Nombre d'années avec l'équipe nationale: \_\_\_\_\_

Nombre de matchs internationaux: \_\_\_\_\_

Position sur le terrain: \_\_\_\_\_ Gaucher/Droitier: \_\_\_\_\_

Veillez décrire brièvement vos intérêts, vos objectifs, vos passe-temps favoris:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Citez vos plus grandes réussites en handball:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Code de Conduite de l'Athlète

Tous les joueurs ou joueuses que participent à l'un ou l'autre des programmes des équipes nationales s'engagent à respecter le présent Code de Conduite de l'Athlète. Votre signature au bas du Contrat de l'Athlète sous-entend que vous avez pris connaissance du Code de Conduite de l'Athlète et que vous vous engagez à le respecter lorsque vous représentez votre club, votre province, votre pays et la FCHO lors de compétitions et camps nationaux.

### **CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE**

L'athlète s'engage à :

1. Respecter les règles telles que précisées par l'entraîneur/chef de mission sur ou à l'extérieur du terrain concernant sa conduite durant les matchs et les entraînements, sa discipline et son comportement individuel ou en groupe.
2. Assister à toutes les réunions individuelles ou d'équipe, entraînements, camps et compétitions tel qu'entendu avec son entraîneur ou un représentant de la FCHO.
3. Il est interdit de consommer ou d'avoir en sa possession des drogues proscrites.
4. Éviter toute action ou conduite répréhensible pouvant nuire aux performances et aux résultats de la compétition ou aux autres membres de l'équipe ou pouvant nuire aux performances et aux résultats de la compétition ou aux autres membres de l'équipe de toute autre équipe sous la juridiction de la FCHO.
5. Observer le couvre-feu tel que précisé par l'entraîneur/chef de mission.
6. Éviter de vivre dans un milieu non propice à la réalisation de hautes performances sportives et à ne pas participer à des activités qui pourraient l'empêcher de jouer au handball ou nuire à son rendement ou les performances d'autres membres de l'équipe.
7. Ne pas entreprendre d'action inconvenante pouvant engendrer directement ou indirectement des critiques à l'égard du Canada ou de la de la FCHO, son équipe ou un membre de l'équipe.
8. Payer tous les frais encourus pour les dommages faits dans un véhicule de transport ou dans une chambre d'hôtel ou tout autre type d'hébergement payé par la FCHO ou mis à la disposition par le Comité organisateur.
9. Ne pas commettre d'infractions aux lois fédérales, provinciales ou locales.
10. Ne pas avoir un comportement déplacé ou faire preuve de conduite antisportive.
11. Reporter immédiatement à son entraîneur/chef de mission toute activité ou comportement observé pouvant mettre en danger la sécurité des membres de l'équipe sous la juridiction de la FCHO.
12. Ne pas aider ou encourager un membre de l'équipe à enfreindre le Code de Conduite de l'Athlète.

13. Ne pas aider ou encourager, peu importe les circonstances, une personne mineure à consommer ou d'avoir en sa possession des boissons alcooliques ou drogues proscrites.
14. Respecter les règles telles que précisées par l'entraîneur/chef de mission sur ou à l'extérieur du terrain concernant sa conduite durant les matchs et les entraînements, sa discipline et son comportement individuel ou en groupe. Cette consigne est également valable durant les déplacements et le séjour des joueurs avant, pendant et après les entraînements, camps et compétitions.
15. Porter l'uniforme de l'équipe nationale ou la tenue vestimentaire appropriée, en déplacement, à l'entraînement ou en compétition.
16. Durant les cérémonies protocolaires (cérémonie d'ouverture, cérémonie de fermeture, remise de médailles), avoir une conduite honorable, digne et respectueuse envers son pays le Canada, son drapeau et son hymne national. Cette même attitude doit se manifester également dans sa tenue vestimentaire. En toutes circonstances, l'athlète ne peut porter ou avoir sur un vêtement, un drapeau autre que celui du Canada, durant les compétitions officielles ou autre évènement du genre. Finalement en tant que représentant de son pays et de la FCHO, l'athlète doit avoir la même attitude durant la présentation des hymnes nationaux des autres pays en compétition.

Si le Code de l'Athlète n'a pas été respecté par un membre de l'équipe, dépendamment de la gravité de la situation, du comportement antérieur de l'athlète et s'il y a eu récidive, l'entraîneur/chef de mission décidera de l'action à prendre. Dans un cas majeur, le tout devra être référé au Comité exécutif de la FCHO:

1. Suspension temporaire ou définitive du programme national ou de toute activité sanctionnée par la FCHO.
2. Expulsion du camp ou de la compétition; le transport de retour étant à la charge de l'athlète.
3. Suspension temporaire ou définitive de toute activité sanctionnée par la FCHO.
4. Toute autre sanction que la FCHO jugera appropriée en accord avec les politiques de l'organisme.

## Catégories d'Âge

### Autorisation de jouer

Le code d'admission pour joueurs de handball est d'application.

La preuve de la nationalité canadienne est faite sur présentation du passeport, dûment en règle, qui est contrôlé par un représentant de la FCHO, tout particulièrement pour les Championnats panaméricains, les Jeux panaméricains, les Championnats Mondiaux et les Jeux Olympiques.

**Il est à noter tout particulièrement que les limites d'âge au niveau national sont différentes des limites d'âge au niveau international.**

### Limites d'âge au niveau international l'année de la compétition

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Senior</b>	22 années	21 années
<b>Junior</b>	21 années	20 années
<b>Juvenile</b>	19 années	18 années

## **Pour de plus amples renseignements**

Fédération canadienne de Handball olympique	Information générale et questions	<a href="mailto:f.lebeau@videotron.ca">f.lebeau@videotron.ca</a> <a href="http://www.handballcanada.ca">www.handballcanada.ca</a>
Centre canadien pour l'éthique dans le sport	Information générale et questions sur les substances	<a href="mailto:info@cces.ca">info@cces.ca</a> <a href="mailto:infosubstances@cces.ca">infosubstances@cces.ca</a> <a href="http://www.cces.ca">www.cces.ca</a>
Comité olympique canadien	Information générale et questions	<a href="http://www.olympic.ca">www.olympic.ca</a>
Sport Canada	Information générale et questions	<a href="http://www.pch.gc.ca/SportCanada">www.pch.gc.ca/SportCanada</a>
Fédération Internationale de Handball	Information générale et questions	<a href="http://www.ihf.info">www.ihf.info</a>
Fédération Panaméricaine de Handball	Information générale et questions	<a href="http://www.panamhb.net">www.panamhb.net</a>
AthletesCan	Information générale et questions	<a href="http://www.athlescan.com">www.athlescan.com</a>